

Séance du 30 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de *Saint-Léon-Sur-Vézère*, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de *M. Frédéric MALVAUD*, Maire.

Nombre de Conseillers	: 11
En exercice	: 11
Présents	: 10
Absents	: 01
Procurations	: 01
Votants	: 11

Présents : *M. Frédéric MALVAUD, Mme Anita JARDEL, M. Gilbert JARDEL, M. Michel LESPINASSE, M. Gé KUSTERS, M. François LUNVEN, M. Serge SÉPART, M. Yannick DALBAVIE, M. LESPINASSE David*

Procuration : *M. Christian DU MOTTAY à M. Gilbert JARDEL*

Secrétaire de Séance : *Mme Virginie FAGETTE*

Ouverture de la séance à 20h15

Monsieur le Maire demande le rajout à l'ordre du jour :

- Proposition de mutualisation pour reportage photos pour les communes de la CCVH

1) **Recrutement agent technique (remplacement de Mme OLLIVIER)**

- Délibération-2015-073

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Ollivier Axelle, employée depuis le 1^{er} janvier 2012 a démissionné de ses fonctions à compter du 17 août 2015.

Il précise qu'il convient de recruter un nouvel agent technique affecté à l'entretien des locaux de la commune.

Il propose de déclarer la vacance du poste sur le site du CDG24 à partir du 1^{er} octobre 2015

Il rappelle que Mme LEGAY Evelyne assure depuis l'année dernière le remplacement de l'agent titulaire sur les différentes périodes de congés de celle-ci et qu'elle donne entière satisfaction.

Il propose de recruter Mme Legay et de la nommer stagiaire à ce poste à partir du 1^{er} décembre 2015 après le délai légal de publication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte la proposition de Monsieur le maire de recruter Mme Evelyne Legay en qualité de stagiaire à partir du 1^{er} décembre 2015

2) **Retrait du SICTOM de la commune de PLAZAC - Délibération-2015-074**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Plazac a délibéré afin de quitter le SICTOM du Périgord Noir pour intégrer le syndicat SYGED.

Il précise que la CCVH a délibéré le jeudi 17 septembre afin de valider le départ de la commune de Plazac et que les communes membres du SICTOM du Périgord Noir ont un délai de 3 mois pour délibérer à leur tour.

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations prises par la CCVH et du courrier adressé aux communes et propose de délibérer afin d'accepter le retrait de la commune de Plazac du SICTOM du Périgord Noir

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte le retrait de la commune de Plazac du SICTOM du Périgord Noir

3) Propositions tarifaires de La Poste (courrier et autres services)

Monsieur Le Maire informe le conseil que Mme Guillaud, responsable Clients de l'Établissement Courrier de Sarlat a transmis un compte rendu et un devis notamment concernant les envois en nombres, suite à sa visite du 1^{er} juillet 2015.

Le conseil décide d'étudier plus précisément l'offre tarifaire présentée en prenant en compte le coût actuel des frais postaux de l'année 2014 qui s'élèvent à environ 3 597 € (hors frais d'achat des cartouches et location de l'affranchisseuse) et de soumettre le résultat de cette étude lors d'un prochain conseil.

4) Agenda d'Accessibilité Programmé - Délibération-2015-075

Monsieur Le Maire rappelle que la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public (ERP), pour tous les types de handicaps avant le 1^{er} janvier 2015. Compte-tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif au 1^{er} janvier 2015, l'ordonnance du 26 septembre 2014 instaure les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Le dépôt d'un Ad'AP est obligatoire pour tous les ERP qui n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014 et doit s'effectuer avant le 27 septembre 2015.

Monsieur Le Maire explique que la mairie et les sanitaires publics ont été respectivement réhabilités et créés en 2012 selon les normes en vigueur.

Huit ERP/IOP nécessitent une mise en accessibilité qu'il propose de programmer sur plusieurs années : Ecole, Cantine, Bibliothèque, Point Info, Salle des fêtes, Eglise, Chapelle, Stade. Il présente les détails de l'Agenda et l'estimation financière pour chaque opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve la demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune, tel que figurant dans l'annexe à la présente délibération.

S'engage à prévoir chaque année, au Budget Primitif, les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité.

Donne tous pouvoirs au Maire pour signer tout document, accomplir toutes les formalités nécessaires au règlement de ce dossier.

5) Courrier de Laurent Sautier

Le maire soumet au conseil la proposition de M. Laurent Sautier qui souhaite céder à la commune un camion (Trafic) qui permettrait de stocker la structure métallique du chapiteau et éviterait de la manutention. Il précise que le camion a actuellement besoin d'importantes réparations. Aussi, le conseil préfère demander un devis mécanique afin d'évaluer les dépenses éventuelles avant de s'engager.

6) Achat balayeuse - Délibération-2015-076

M. Gilbert JARDEL expose le besoin de la commune d'acquérir une balayeuse afin de maintenir en état la voirie communale.

M. Le maire rappelle que cet achat a été prévu et budgété pour l'exercice 2015.

M. Jardel présente les devis suivants :

- S.A.S CHRISTOFLOUR Fils :	4833 € HT
- SAVIMAT :	4230 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
Décide de retenir le devis le moins disant, soit de l'Entreprise SAVIMAT de Montignac pour une balayeuse RABAUD Super Champion modèle 2100A, pour un montant de 4 230 € HT
et donne pouvoir au maire de signer tous les documents se référant à cette transaction.

7) Achat petit matériel :**▪ Fauteuils pour le secrétariat : Délibération-2015-077**

M. Dalbavie fait remarquer que les chaises des secrétaires sont devenues très inconfortables.

Monsieur le Maire soumet une proposition d'achat pour 2 fauteuils au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Accepte la proposition de Monsieur le Maire.

▪ Taille haie :

Un agent du service technique a demandé à ce que soit acheté un taille-haie, le conseil discute sur l'opportunité de cet achat sachant qu'un prestataire extérieur est embauché ponctuellement pour le faire. La question se pose également sur la formation des agents qui utilisent ces matériels.

Le conseil décide d'étudier la réelle nécessité de cet achat et de prévoir cet éventuel investissement au budget 2016.

8) Achat Monnayeur de douche : -Délibération-2015-078

M. Gilbert Jardel a constaté qu'un monnayeur de douche était défectueux. Il présente au conseil municipal un devis de CSO Sarlat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide d'accepter le devis de CSO pour l'achat :

2 Ensembles électroniques à 240 € H.T. pièce
1 Monnayeur complet à 475 € H.T.

et donne pouvoir au maire de signer tous les documents se référant à cet achat

9) SDE 24 : montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité - Délibération-2015-079

Monsieur le Maire,

Expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Donne connaissance au Conseil municipal du décret N°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Propose :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2015 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal Officiel de la République Française et non plus sous forme d'avis au bulletin officiel, soit au taux de la revalorisation de 28.60 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil à l'unanimité des membres présents, Adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

10) Affaire Mitanchez/Commune

Le maire informe le conseil que Maître LEGAY a plaidé lors de l'audience du Tribunal d'Instance du 14 septembre dernier.

La décision du Tribunal d'Instance sera rendue dans le délai d'un mois.

Le maire présente au conseil la facture des honoraires de l'avocat :

soit un montant total de 2 237.64 € le solde restant étant de 797.64 € auquel s'ajoute 13 € de timbre de plaidoirie pour la procédure devant le Tribunal.

11) Proposition de mutualisation pour reportage photos pour les communes de la CCVH Délibération-2015-080

M. le Maire informe le conseil municipal que les membres de la commission Tourisme de la CCVH ont constaté un manque important de visuels de qualité nécessaires pour les supports de communication. De ce fait, ils proposent une mutualisation pour réaliser un reportage photo sur l'ensemble des 26 communes.

M. Le Maire présente l'offre retenue de Patrick Forget de Sagaphoto :

Le coût de cette opération serait réparti comme suit :

-Communauté de commune :	1060 €
-Office de Tourisme :	1060 € (+ frais d'hébergement)
-Part communal :	200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, Accepte la proposition présentée par la commission tourisme de la CCVH.

12) Informations et Questions diverses

- a- Elections régionales le 06 et 13 décembre :** M. le Maire rappelle que les demandes d'inscription déposées entre le 1^{er} janvier 2015 et 30 septembre 2015 seront prises en compte pour l'établissement des listes électorales applicables lors des élections régionales de décembre 2015.
- b- SDE 24 :** réunion le jeudi 08 octobre à la salle des fêtes de Saint-Cyprien à 15 heures.
L'ordre du jour : bilan de l'année écoulée + projets
- c- Sensibilisation sur le DEPISTAGE du CANCER DU SEIN :** octobre rose
- d- DREAL :** Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine
Vendredi 13 novembre à Talence : rencontre débats sur les sites classés : quelles ressources pour les territoires ? Participation sur inscription : s'adresser à la mairie.
- e- ECRIVAIN CONTEUR :** Proposition de M. Charles BEHGDAD pour venir à la bibliothèque, coût ? non mentionné dans son courrier. Le conseil décide de ne pas donner de suite à cette proposition.
- f- SUEZ :** proposition de rachat de papier mais en fait c'est la commune qui paie.
- g- ERDF : coupures d'électricité**
jeudi 8 octobre de 15h00 à 16h30 au Moustier
- h- Accueil des réfugiés et demandeurs d'asile :** le conseil va se renseigner sur l'organisation à mettre en place.
- i-** Une exposition de peinture a eu lieu cet été au Point-Information pendant 4 semaines. Mme Mazure, l'artiste peintre demande une faveur sur le tarif de location de la salle en raison d'une faible recette obtenue. Le conseil décide de rester ferme sur la tarification.
- j-** M. Olivier Legay, locataire du local commercial, sollicite une baisse du montant du loyer pour la période d'hiver. Le conseil propose de délibérer sur ce sujet lors du prochain conseil.
- k-** Réunion des commissions municipales :
 - Commission bâtiment : samedi 03 octobre à 9h
 - Commission Emploi : vendredi 09 octobre à 12h
 - Commission Développement Durable : samedi 10 octobre à 10h

La séance est levée à 23h30